

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'AIN

Arrêté

**prescrivant l'établissement
d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
inondations de l'Ain sur la commune de BLYES**

Le Préfet de l'Ain

Vu la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment les articles 16 à 22 modifiant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la protection civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

n° 065

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Sur proposition du directeur départemental de l'équipement,

A R R E T E

Article 1er

L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit pour la commune de BLYES .

Article 2

Le périmètre mis à l'étude est délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 3

Les risques pris en compte sont les suivants :

- risques liés aux crues de la rivière d'Ain,

.../...

Article 4

Le directeur départemental de l'équipement est chargé d'instruire et d'élaborer les plans.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6

Des ampliations du présent arrêté seront adressées au :

- maire de BLYES,
- sous-préfet de Belley,
- directeur départemental de l'équipement,
- directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- délégué militaire départemental,
- délégué aux risques majeurs du ministère de l'environnement,

Article 7

Le présent arrêté ainsi que le plan qui lui est annexé seront tenus à la disposition du public :

- 1- à la mairie,
- 2- dans les bureaux de la sous-préfecture de Belley.

Article 8

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bourg-en-Bresse, le 20 MARS 2000

Le Préfet de l'Ain,

Pour ampliation
Le Chef du SID-PC


Marina CLEMENT


Signé : Pierre Etienne BISCH